

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 octobre 2020

Procès-Verbal

Conformément à l'article L.2121-18 alinéa 2 du CGCT : « Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du Maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

Adopté à l'unanimité

La séance se tiendra donc à huis clos.

L'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine est un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier.

La commune de Maringues, en lien avec l'Association des maires de France adresse ses sentiments de profonde sympathie à sa famille, ses amis, ses collègues et ses élèves, et partage l'émotion qui a saisi le pays tout entier. Elle assure de sa solidarité et de son soutien l'ensemble du corps enseignant, dont la mission d'éveil à la connaissance, de formation de l'esprit critique et de la liberté de penser par soi-même est irremplaçable et constitue un pilier essentiel de la formation que la République doit à ses citoyens.

Les maires connaissent et reconnaissent l'engagement et le dévouement au service de nos enfants et de nos jeunes, des enseignants et de tous les personnels éducatifs qui concourent au fonctionnement quotidien des établissements d'enseignement.

Mais, ce n'est pas seulement la communauté éducative qui est endeuillée : c'est toute la France et la République, contestées dans leurs principes fondateurs. Car au-delà de cet acte odieux, une nouvelle fois c'est la liberté d'expression et le principe de laïcité, tels que nos lois, notre volonté commune et notre histoire les conçoivent, qui sont violemment mis en cause. Et cela nous ne l'acceptons pas, car ce serait vider de leur sens les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qui figurent aux frontons de nos mairies.

La commune de Maringues souhaite témoigner de sa solidarité avec la victime et sa famille, de son soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de sa mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République.

Pour ce faire l'ensemble du conseil municipal choisi de respecter une minute de silence. Ainsi, la commune rappelle son attachement aux grands principes de la République et l'immense respect dû à celles et ceux qui ont pour mission de former les citoyens de demain.

Minute de silence

Karel MARCHAT est nommé secrétaire de séance

Elle procède à l'appel nominal.

Sont présents l'ensemble des conseillers sauf Nicolas FONLUPT qui a donné pouvoir à Clémentine COULON, Françoise MECHIN-VERNIER qui a donné pouvoir à Dominique TIXIER.

Yolande BURETTE, Stéphanie GRENET, Martine RODRIGUEZ, David MOURNET : Absents et non excusés.

Yves RAILLÈRE : Excusé.

Il n'y a aucune remarque concernant le compte rendu de la réunion précédente.

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

➤ Affaires Financières :

- DM n°2 pour 300€
- Mise en place du télétravail
- Délégué SIE
- Représentant CLECT
- Subvention : appel à projets préfecture plan de relance
- Subvention LEADER
- SIEG : renforcement de l'éclairage au Thuel
- Vente AO 1074, impasse des Suèdes à l'euro symbolique
- Travaux d'assainissement route de Clermont et mise à jour de schéma d'assainissement : adoption du plan de financement et subventions agence de l'eau et conseil départemental

➤ Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences

- Désignation d'un représentant au CLIC (Centre local d'information et de coordination) de Thiers

➤ Questions diverses.

• DM n°2 :

Une remorque à podium inutilisée depuis des années a été vendue. La ligne budgétaire nécessaire à l'encaissement de cette recette n'ayant pas été ouverte il est nécessaire de prendre la décision modificative comme suit :

Désignation	Recettes	
	Dépenses	
INVESTISSEMENT	Augmentation de crédit	Augmentation de crédit
D – 2182 : Matériel de transport	+ 300.00 €	
D – 024 : Produits de cessions		+ 300.00€

Total investissement	+ 300.00 €	+ 300.00€
----------------------	------------	-----------

Adopté à l'unanimité

- **Mise en place du télétravail :**

La mairie de Maringues emploie une trentaine de titulaires, des agents en CDD et des PEC. Pour des raisons économiques et de développement durable a été décidé l'instauration du télétravail en fonctions des postes et notamment une réorganisation des services administratifs. Le télétravail est un véritable levier dans le processus de modernisation des pratiques de travail au sein de la commune de Maringues.

Face à la crise sanitaire qui vient de se dérouler, la possibilité de recourir à ce mode de travail semble essentielle.

Les enjeux sont les suivants :

- Améliorer la qualité de vie au travail et concilier la vie privée et professionnelle des agents.
- Instaurer un management plus participatif centré sur l'autonomie des agents avec une organisation plus souple et une confiance valorisée et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail.
- Maintenir l'activité et la qualité du service rendu à l'utilisateur en cas de crise sanitaire.

Pour que ce projet puisse aboutir, la commune pose les principes suivants :

- La charte de travail (envoyée avec les convocations) doit être respectée.
- Le télétravail est un temps de travail effectif.
- Le télétravail est limité à 1 jour par semaine au maximum (pour 1 ETP).

Après en passage en comité technique le 21 septembre 2020, ayant reçu un avis favorable, il est proposé de valider le recours au télétravail au sein de la commune de Maringues.

Adopté à l'unanimité

- **Désignation délégués SIE Aigueperse**

La commune de Maringues est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electricité – Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et à ce titre, elle doit désigner, conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des statuts du SIEG - Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, pour siéger au Secteur Intercommunal d'Energie d'Aigueperse.

Sont nommé les mêmes candidats que ceux désignés au SIEG, à savoir :

Titulaires : Clémentine COULON et Patrick BOUTELOUP

Suppléants : Coralie RIGODON et Dominique TIXIER

Adopté à l'unanimité

- **Désignation d'un représentant de la CLECT**

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité, ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU) c'est-à-dire entre la commune de Maringues et la Communauté de communes Plaine Limagne. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté de communes en apportant transparence et neutralité des données financières.

Il convient de désigner un représentant au sein de la CLECT. Le conseil municipal désigne Denis BEAUVAIS

Adopté à l'unanimité

Commission 1 : Finances, fiscalité locale, politique foncière et grands projets

- Subvention plan de relance :

Dans le cadre de l'appel à projet « plan de relance » lancé par la préfecture la commune de Maringues souhaite soumettre plusieurs projets qui pourraient être subventionnés :

1 - passage en LED de l'éclairage public

- *Thème : rénovation énergétique,*
- *Mesures : rénovation énergétique des bâtiments publics : ii) travaux de rénovation énergétique relevant du gros entretien et du renouvellement des systèmes*

Ce projet peut être finalisé durant l'année 2021.

2-passage en LED de l'éclairage des salles Uranus et Jupiter

- *Thème : rénovation énergétique,*
- *Mesures : rénovation énergétique des bâtiments publics : ii) travaux de rénovation énergétique relevant du gros entretien et du renouvellement des systèmes*

Le chiffrage en cours par le SIEG qui gère désormais les deux salles du complexe sportif.

3 et 4 - école : projet général + récupération des eaux de pluie

- *Thème : biodiversité, lutte contre l'artificialisation*
- *Mesures : densification et renouvellement urbain*

Les travaux doivent démarrer 1er semestre 2021 pour l'école, plutôt 2022 pour les récupérateurs d'eaux pluviales.

Pour l'ensemble de ces travaux une subvention peut être demandé à l'Etat dans le cadre du plan de relance.

Adopté à l'unanimité

- Subvention LEADER

La commune a rencontré début octobre le référent du pays de vichy concernant le programme leader pays de vichy 2014-2022.

Une subvention pourrait être demandée pour un aménagement du centre bourg permettant d'en développer l'aspect environnemental, culturel et patrimonial.

Il s'agirait en partie de financer la mise en valeur de l'église, des tanneries, les escaliers rue de bouillon et la halle du marché. Le SIEG va faire parvenir un chiffrage à la commune.

Des acquisitions de différents matériels pour les manifestations communales et les aménagements du centre-bourg pourront également être réalisés.

Celle-ci sera demandée au taux maximum autorisé et sur l'axe 2 : « une identité spécifique à préserver et valoriser : environnement, patrimoine, culture ».

Adopté à l'unanimité

- Travaux SIEG : renforcement de l'éclairage public au Thuel

En raison de baisses de tension régulières sur le réseau d'éclairage public du Thuel, il convient de renforcer le réseau. Ces travaux pourraient être réalisés en fin d'année 2021 ou début 2022.

Il y aura 650 m de réseau à enfouir et le remplacement de 13 candélabres.

L'estimation des dépenses pour l'enfouissement de la basse tension est de 40 000€ HT pris en charge à 50% par le Sieg soit avec l'éco taxe un reste à charge pour la commune de 20 003,12 € HT.

Les travaux d'enfouissement télécom resteront à charge de la commune. Ils sont estimés par le SIEG à 12 000€ HT soit 14 400€ TTC.

Adopté à l'unanimité

Si ces travaux sont réalisés en 2022, une subvention pourra être demandée au titre du FIC 2022

Adopté à l'unanimité

- Impasse des suèdes : vente le AO 1074

Par courrier du 3 mars 2020, Mme Kocan s'est portée acquéreur de la parcelle AO 1074 de 11 m² située impasse des suèdes à Maringues en zone Udb.

Puisqu'il s'agit d'un simple délaissé de voirie, situé en fond d'impasse, il a été décidé, conformément à l'avis des domaines de vendre ce bien à l'euro symbolique. Tous les frais liés à la vente de ce terrain resteront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

- Mise à jour du schéma d'assainissement : études et subvention

Le schéma d'assainissement de la commune de Maringues à plus de 10 ans, il doit donc être remis à jour.

Trois devis ont été demandés :

- SAFEGE : 56 400€ TTC
- TRUTTMANN : 54 030€ TTC
- EGIS : 47 400€ TTC

Il est proposé de retenir l'offre d'Egis à savoir 47 400€ HT

Adopté à l'unanimité

Pour ce dossier : deux subventions peuvent être demandées : à l'Agence de l'eau et au conseil départemental (SATEA)

Il est proposé de demander ces deux subventions au taux maximum autorisé.

Adopté à l'unanimité

- Travaux route de Clermont : travaux et subvention

Suite à des problèmes récurrents, il convient de refaire la conduite d'assainissement situé sous la route de Clermont, entre le square du poilu et le rond-point d'entrée de ville.

Après chiffrage, il apparaît que ces travaux représentent un coût d'opération de 702 000€ TTC

Cette opération sera réalisée en deux tranches : une première fin 2021 et une seconde, début 2022. L'assistant maître d'ouvrage est le cabinet d'études EGIS.

Pour ce dossier également : deux subventions peuvent être demandées : à l'Agence de l'eau et au conseil départemental (SATEA)

Il est proposé de demander ces deux subventions au taux maximum autorisé (soit 15 % du SATEA et 30 % de l'agence de l'eau).

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire souhaite que M. DUBOST, représentant le collectif des habitants du quartier soit associé à ce dossier.

- Fouilles archéologiques

Les fouilles archéologiques pour le projet de future école vont se dérouler du 27 ou 30 octobre.

L'enfouissement de la ligne HTA se fera courant novembre.

Commission n° 2 : Economie locale et développement

- Annulation du marché de Noël avec la crise sanitaire. (Espace confiné sous la halle)
- Maintien du marché hebdomadaire avec respect strict des règles sanitaires.
- Une réflexion est en cours pour la mise en place d'un marché de producteurs et en circuit court à partir d'avril 2021

Commission n° 3 : Les employés municipaux, services techniques et travaux

- Gîte de Vensat va être rénové par Détours en fin d'année 2020 et début 2021. Ce chantier sera l'occasion pour cette association de réinsertion de développer un chantier pédagogique
- Pour finaliser le réaménagement des ateliers, des devis ont été demandés pour la réfection du sol du futur atelier mécanique. Ces travaux devront intervenir début 2021. A terme l'ensemble des services techniques seront donc regroupés place de la Charme. Les locaux libérés derrière le centre de secours seront ensuite mis à disposition.
- Un contrat PEC (parcours emploi compétences) a été recruté au sein des services techniques. Il sera affecté à plein temps sur la propreté (balayeuse et nettoyage des trottoirs).
- Durant l'hiver un gros chantier de coupe d'arbres et d'élagage est prévu. Monsieur Cédric MAROL va faire un retour sur les arbres à couper en priorité.

Commission n° 4 : Urbanisme, sécurité, civisme

- Le cabinet d'études chargé de l'enfouissement pour le HTA sur Maringues et renforcement du réseau (travaux fin 2021) a été rencontré pour présenter le projet. Les travaux sont entièrement pris en charge par Enedis et coûteront environ 2 millions d'euros.
- Une étude Rue du Dourmillon pour la mise en place de chicanes et une autre route de Riom pour mise en place de coussins berlinois sont en cours par les services du département. Un dossier d'amende de police sera demandé sur ces sujets.
- A titre préventif : une analyse de la qualité de l'eau à l'école a été demandée au laboratoire de la Semerap. La qualité est tout à fait satisfaisante.
- En lien avec le fab lab, des panneaux indiquant les horaires d'ouverture du cimetière ont été installés aux deux entrées ainsi que des panneaux indiquant les points d'eau dans le cimetière.

Clémentine COULON regrette l'absence de l'opposition à ce conseil pour pouvoir discuter, de visu, avec eux des faussetés indiquées dans leur première lettre d'information.

- Point 1 : Mme Coulon n'est plus adhérente au FN, donc quoi qu'en dise l'opposition, c'est du passé (et souligne que cette notion est enseignée en CE2...). Madame COULON précise ne jamais avoir caché ses opinions politiques mais vouloir concentrer son énergie aux Maringois et non aux puérilités de l'opposition.
- Point 2 : Augmentation des élus : l'augmentation au taux maximal a été votée lors de la première séance du Conseil municipal du mandat précédent (Page n° 3 du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2014 et disponible sur le site de la Mairie).
- Point 3 : L'opposition souligne avoir œuvré pour faire partie des commissions pendant 4 mois alors que David MOURNET et Stéphanie GRENET refusent de faire partie de la commission présidée par Clémentine COULON lors du Conseil Municipal en date du 18 juin 2020, ils étaient également absents lors des commissions de Madame COULON et de Madame GOURBEYRE, sans même prendre la peine de s'excuser.

Commission n° 5 : Culture et éducation

- Ouverture de la garderie à 7h : Elle est utilisée par de nombreux parents (Une dizaine d'enfants arrivent chaque jour avant 7h30)
- Baisse des tarifs à la médiathèque : retours positifs et plusieurs achats de cartes en peu de temps
Ouverture le mercredi en continu, il y a déjà des personnes qui viennent sur le temps de midi.
- Rencontre avec la commission culture de la Communauté de communes Plaine Limagne pour un projet de médiathèque communautaire qui permettra d'élargir et d'enrichir l'offre culturelle proposée.

Commission n° 6 : La politique sociale

- Désignation d'un représentant au CLIC de Thiers

Comme vous le savez, l'association Géront-Social-Santé, support juridique du CLIC et de la MAIA (Méthode d'action intégration autonomie) de Thiers intervient sur 49 communes du territoire pour répondre aux besoins des personnes âgées d'au moins 60 ans et de leurs proches aidants.

Depuis plusieurs années, la commune est représentée lors de l'Assemblée Générale du CLIC et de la MAIA par un délégué.

Françoise MECHIN-VERNIER est désignée représentante du CLIC

Adopté à l'unanimité

- CCAS

Par courrier du 16 octobre 2020 M. Pierre-François ANGLADE souhaite démissionner du CCAS, pour raisons médicales.

Il convient de nommer un nouveau membre : il s'agira de Bernard COLON

- Les pochettes Nouveaux arrivants sont quasiment terminées
- « Les naufragés de la vie »,

La friperie est ouverte à tous depuis peu, au temple et tout se passe bien.

Mme MECHIN souhaite rappeler, que la municipalité en place mène des actions sociales dans la discrétion et non pour faire de la communication.

La présidente de l'association a tenu à inviter la municipalité pour l'inauguration, c'est son choix et cela a été fait de sa propre initiative....

- Le dossier MAM..

Le local a été visité par la communauté de communes, qui doit faire un retour, après avis de la PMI....

Commission n° 7 : Le monde associatif, animation et communication

- Réunion avec les présidents d'associations début novembre : subventions

+ planning des festivités 2021

- panneau Pocket : 25% des foyers ont téléchargé l'application.

- Un point a été fait sur le parc téléphonique fixe et mobile de la mairie :

- Plusieurs lignes ne sont plus utilisées depuis des années, pourtant ces lignes sont toujours actives et coûtent cher tous les mois. (par exemple la ligne souscrite pour les TAPS à l'école en 2015 alors que les TAPS n'existent plus depuis 2017)
- Deux abonnements mobiles avec téléphones ont été souscrits en octobre 2014 pour les élus de l'époque dont un est au nom d'Yves Raillère. Ces deux abonnements coûtent 19,80€ par mois, depuis 6 ans, nous sommes à 1425,60€ de dépense. Nous ne savons pas où sont les téléphones et leurs cartes SIM. Il est donc proposé aux personnes intéressées de résilier eux-mêmes leurs abonnements.

Commission n° 8 : Agriculture et écologie

Les matériaux (500 tonnes) pour la réfection des chemins ont été achetés.

Ces travaux devraient intervenir au printemps 2021.

- Dépôts sauvages de fibro à Lachamp

Le SBA a été contacté sur ce sujet, une entreprise spécialisée doit venir vendredi matin pour estimer le volume des déchets à enlever et faire un chiffrage.

- Questions diverses

Procédure en référé devant le tribunal administratif.

La demande portée par David MOURNET au sujet du règlement intérieur et la mise en place des commissions municipales a été rejetée par le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Celle-ci mettant directement en cause l'exécutif Municipal ainsi que ses services administratifs, un avocat a dû être engagé pour défendre les intérêts de la commune.

Le montant des honoraires portés au budget principal est de 960 €.

- Utilisation des salles de villages

Monsieur Cédric MAROL a été interrogé par une nounou de son village pour l'utilisation de la salle deux heures par semaine dans le cadre de son travail. Il convient que dans un premier temps cette dame se renseigne auprès de la PMI.

°_°_°_°_°_°_°_°_°

La séance est levée à 20h15